



Communiqué de presse

Sujet	Consultation sur la modification de la loi sur le génie génétique et l'ordonnance sur la coexistence
Renseignements	Martin Bäumle, président, Tel. +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, case postale 367, 3000 Berne 7 Tél +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	15 mai 2013

La modification de la Loi sur le génie génétique et l'Ordonnance sur la coexistence sont prématurées : les Vert'libéraux demandent leur renvoi

Les Vert'libéraux demandent le renvoi de la modification proposée de la Loi sur le génie génétique et l'Ordonnance sur la coexistence avec le génie génétique. Les Vert'libéraux doutent d'une part fortement que les produits génétiquement modifiés correspondent à un véritable besoin en Suisse et d'autre part sont dubitatifs quant à un impact positif des bénéfices comparés aux coûts. En effet, une coexistence implique des risques résiduels à supporter par le public. Avant de remettre l'ouvrage sur le métier, mieux vaut attendre l'évaluation des coûts et bénéfices liés à l'utilisation de plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture attendue pour la mi 2016 et harmoniser les conclusions de ce rapport avec la stratégie de la qualité prônée par l'agriculture suisse. Si une réglementation de la coexistence avec le génie génétique s'avérait indispensable, il faudrait prévoir la création de « régions avec OGM », au lieu des « régions sans OGM », ce qui revient à inverser la démarche du Conseil fédéral.

La modification de la Loi sur le génie génétique et l'Ordonnance sur la coexistence avec le génie génétique proposées par le Conseil fédéral visent à rien de moins qu'à renverser un paradigme dans l'agriculture suisse. Au lieu de renoncer comme jusqu'à présent complètement aux organismes génétiquement modifiés (OGM), la culture exempte de génie génétique serait restreinte à l'avenir à des « régions sans OGM ». Dans le reste du pays, la culture d'OGM serait aisément possible.

Les Vert'libéraux jugent que la proposition est prématurée : le Conseil des Etats et le Conseil national ont dernièrement appuyé la prolongation du moratoire sur le génie génétique et attendent pour la mi 2016 un rapport évaluant les bénéfices liés aux plantes génétiquement modifiées. Il s'agit d'évaluer si les OGM présentent des avantages par rapport aux produits et moyens de production agricoles conventionnels tant pour l'environnement que pour les producteurs et consommateurs. Les Vert'libéraux n'escomptent pas d'effets positifs de taille dus aux produits OGM en Suisse, en particulier si on les compare aux risques et à l'impact négatif d'une mauvaise réputation. Les Vert'libéraux estiment qu'il serait plus judicieux d'attendre le dit rapport avant de vouloir lancer une discussion sur des modifications éventuelles de la Loi sur le génie génétique et l'Ordonnance sur la coexistence avec le génie génétique.

Si, contre toute attente, il fallait entrer en matière sur la proposition, un renversement de la démarche suggérée par le Conseil fédéral s'impose. Concrètement, il serait alors possible de désigner des « zones avec OGM », où la culture d'OGM serait autorisée en respectant certaines conditions. En aucun cas les producteurs et consommateurs qui veulent s'en tenir aux méthodes de production conventionnelle ne devraient être punis par des surcroûts d'efforts ou de dépenses.

Lien amenant sur la prise de position détaillée des Vert'libéraux sur la consultation (en allemand) : http://www.grunliberale.ch/doku/vernehmlassungen/130515_Vernehmlassung_Gentechnikgesetz.pdf